



Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030

pour les droits de l'enfant et la résilience dans le secteur
de l'éducation



Global Alliance for
Disaster Risk Reduction & Resilience
in the Education Sector

@ GADRRRES (2023)

Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030.

gadrres.net

gadrres@gmail.com

cc.preventionweb.net/scss

facebook.com/GADRRRES/

twitter.com/GADRRRES

youtube.com/channel/UCaqw1ApjLwAc_nHzNkmrkrQ

Photo de couverture : © UNICEF/UN0208033/Dejongh



© UNICEF/UNI309811/Dejongh

Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030 pour les droits de l'enfant et la résilience dans le secteur de l'éducation

Le Cadre global pour la sécurité scolaire (CSSF, pour *Comprehensive School Safety Framework*) 2022-2030 aide les décideurs politiques, les planificateurs, les administrateurs scolaires et leurs partenaires du secteur de l'éducation à promouvoir les droits de l'enfant, la durabilité et la résilience dans le secteur de l'éducation. Le cadre fournit une approche globale de la résilience et de la sécurité contre tous les aléas et tous les risques auxquels font face les populations, les systèmes et les programmes du secteur de l'éducation et de la protection de l'enfance. Il soutient les stratégies d'accès, de qualité et de gestion dans le secteur de l'éducation.

Le CSSF a été révisé dans un contexte où se multiplient les preuves de l'accélération de la crise climatique à l'échelle mondiale ainsi que d'autres risques émergents (par exemple, la COVID-19 ou de nouvelles dynamiques de conflit) ayant un impact sur l'éducation dans le monde (*voir annexe 1. Contexte*). Une prise de conscience et une compréhension accrues de ces risques et de leur interconnexion ont déjà conduit à des transformations majeures des processus de planification et d'allocation des ressources dans le secteur de l'éducation, que le CSSF cherche à refléter.

Les consultations mondiales pour la préparation de cette révision ont été menées par l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES) et ses affiliés régionaux en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le CSSF, initialement élaboré en 2012, avait déjà été révisé en 2016 pour s'aligner sur les trois agendas « post-2015 » (l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et le Cadre d'action de Sendai), avec le soutien de GADRRRES et des plus de 60 pays ayant rejoint l'*Initiative mondiale pour la sécurité dans les écoles* (WISS, pour *Worldwide Initiative for Safe Schools*) entre 2015 et 2017¹.

Le CSSF souligne que la réduction des risques et le renforcement de la résilience nécessitent une approche holistique qui soit une approche « sociétale globale » et « tous aléas » (*voir annexe 3. Modèles pratiques d'action et annexe 4. Tous aléas et tous risques*). La recherche et l'expérience nous rappellent la valeur considérable de la participation des enfants et des jeunes à tous les aspects de la préparation de l'avenir². C'est le moyen reconnu comme étant le plus adapté pour identifier et éliminer durablement les obstacles pouvant entraver l'accès équitable des enfants à une éducation sûre, continue et de qualité. Les responsables du secteur de l'éducation sont confrontés en permanence aux effets cumulés d'aléas multiples, qu'il s'agisse de menaces naturelles et technologiques, du changement climatique, d'épidémies et de pandémies (telles que la COVID-19), de violence, de conflits ou de menaces quotidiennes. Tous ces dangers auront des impacts permanents sur le développement des enfants et des sociétés. Ces impacts sont ressentis différemment en raison du genre, du handicap et des inégalités sociales. Nous devons agir maintenant.



© GADRRRES

Liens avec les principaux Cadres mondiaux

La sécurité scolaire est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable, de réduction des risques de catastrophe et de résilience, d'action climatique, de prévention des conflits et de la violence mais également d'action humanitaire. Le CSSF est aligné sur les cadres suivants :

- Convention relative aux droits de l'enfant 1989³
- Objectifs de développement durable 2015-2030⁴ (Voir annexe 5. *Le CSSF et les objectifs de développement durable*)
- Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030⁵ (Voir annexe 6. *Le CSSF et le Cadre d'action de Sendai pour la RRC 2015-2030*)
- L'Accord de Paris sur le climat⁶
- Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4⁷
- INSPIRE Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants⁸
- Déclaration sur la sécurité dans les écoles (sur la protection de l'éducation dans les conflits armés)⁹
- Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence : Préparation, interventions, relèvement¹⁰
- Principaux engagements envers les enfants dans l'action humanitaire¹¹
- Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire¹²
- Cadre de gestion des risques liés aux situations d'urgence et aux catastrophes dans le contexte de la santé¹³
- Recommandation concernant l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales¹⁴

Le Cadre global pour la sécurité scolaire

L'objectif du CSSF 2022-2030 est de fournir des orientations stratégiques aux responsables et à leurs partenaires pour promouvoir un accès sûr, équitable et continu à une éducation de qualité pour tous.

Les objectifs de l'approche globale de sécurité scolaire

Les objectifs de l'approche globale de sécurité scolaire consistent à adopter une démarche participative et tenant compte des risques pour :

1. Protéger les apprenants, les éducateurs et le personnel du décès, des blessures, de la violence et des préjudices dans les écoles et autres espaces d'apprentissage.
2. Planifier la continuité de l'éducation et de la protection, et limiter les perturbations de l'apprentissage du fait de chocs, stress, aléas et menaces de toutes sortes.
3. Promouvoir les connaissances et les compétences des apprenants et des responsables pour contribuer à la réduction des risques, au renforcement de la résilience et au développement durable.

Résultats attendus

1. La sécurité de tous les enfants¹⁵ et de tout le personnel du secteur de l'éducation à l'école et sur le chemin de l'école est améliorée.
2. La résilience du système éducatif est renforcée dans un contexte tous aléas :
 - des politiques et des systèmes habilitants sont établis à tous les niveaux, y compris des principes, des priorités, des responsabilités et des actions ;
 - les investissements dans le secteur de l'éducation sont préservés et les installations scolaires sont plus sûres et plus vertes¹⁶ ;
 - des processus de gestion de la sécurité scolaire et de la continuité éducative sont en place ;
 - l'éducation à la réduction des risques et à la résilience est encouragée ;
 - les enseignants sont responsabilisés et leurs capacités renforcées pour permettre une approche globale de sécurité au niveau de l'école.
3. Les obstacles à l'éducation pour les apprenants les plus vulnérables – en raison de l'âge, du genre, du handicap, de la fracture numérique et de l'exclusion sociale (par exemple, la diversité intersectionnelle ethnique, linguistique et culturelle, ainsi que des migrants et des réfugiés) – sont identifiés et supprimés.
4. La collaboration intersectorielle et le triple nexus (humanitaire, développement et consolidation de la paix)¹⁷ sont renforcés.

Structure

Le CSSF comporte quatre éléments clés, dont un fondement transversal et trois piliers qui se recoupent. Chaque élément se caractérise par une portée spécifique et une gamme d'acteurs, de responsabilités et de stratégies.



Fondement :
Politiques et systèmes habilitants



Pilier 1 :
Des infrastructures scolaires plus sûres



Pilier 2 :
Gestion de la sécurité scolaire et de la continuité éducative



Pilier 3 :
Éducation à la réduction des risques et à la résilience



Le Cadre Global pour la Sécurité Scolaire



• ODD • Cadre de Sendai • Accord de Paris • Protection de l'enfance • Déclaration sur la sécurité dans les écoles •

Élaboration, contextualisation et soutien technique

Le CSSF 2022-2030 et ses documents annexes visent à renforcer la collaboration et l'impact collectif des responsables gouvernementaux ainsi que des acteurs humanitaires et de développement impliqués dans les processus de planification liés à l'éducation.

GADRRRES et ses affiliés régionaux continueront à :

- soutenir la contextualisation régionale et sous-régionale ;
- mener des consultations mondiales pour soutenir les mises à jour des **Objectifs et indicateurs du CSSF** ;

- fournir des orientations supplémentaires avec des exemples de contextualisation, notamment :
 - identifier les rôles et responsabilités spécifiques,
 - établir des liens avec des ressources techniques de qualité disponibles pour la mise en œuvre des stratégies suggérées pour mettre le cadre en pratique,
 - effectuer des études de cas et identifier des exemples de bonnes pratiques ;
- fournir un soutien à la recherche, à l'apprentissage et à la gestion des connaissances via le [site Web de GADRRRES](#) en coopération avec PreventionWeb (géré par l'UNDRR, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe).





FONDEMENT

Politiques et systèmes habilitants

Portée

Le fondement du CSSF se concentre sur le renforcement de la résilience au niveau systémique. Ceci inclut les politiques et systèmes habilitants visant à : protéger la sécurité, la santé et le bien-être de l'ensemble de la communauté scolaire ; fournir des mesures de continuité éducative efficaces ; protéger les investissements du secteur de l'éducation ; et promouvoir une culture de sécurité et de résilience. Des approches politiques et de planification tenant compte des risques sont utilisées pour améliorer l'équité, prévenir et réduire les risques, et accroître les capacités.

Acteurs

Principaux acteurs responsables :

- Les autorités nationales et infranationales chargées de l'éducation, de la gestion des catastrophes, de la protection de l'enfance, de l'environnement, de la santé et des finances/du budget, qui participent à l'élaboration des politiques, à la planification et à la budgétisation.
- Les prestataires d'éducation non gouvernementaux qui offrent des programmes d'éducation ou gèrent des installations d'éducation.
- Les bailleurs, les créanciers et les contributeurs du secteur privé qui financent le développement du secteur de l'éducation et de l'action humanitaire.

Autres acteurs importants :

- Le Groupe d'éducation locale (GEL), la plateforme nationale de sécurité scolaire ou le mécanisme de coordination.
- Les éducateurs, les enseignants, les associations de parents d'élèves et les autres organisations de la société civile qui facilitent les contributions participatives des enfants, des jeunes, des parents et des communautés.
- Les acteurs de l'éducation en situation d'urgence et de la protection de l'enfance et les autres groupes d'action humanitaire, ainsi que les mécanismes de coordination.
- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations internationales gouvernementales (OIG) travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et les organisations de la société civile (OSC), notamment les groupes de femmes, de jeunes, de défense des droits des personnes en situation de handicap et les groupes de jeunes travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les partenaires intersectoriels dans les domaines de la réduction des risques, de la protection de l'enfance, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de la santé, de la santé publique, de la nutrition, de la santé mentale, de la réduction de la pauvreté, des infrastructures/travaux publics, de l'aménagement du territoire, de la planification urbaine, des technologies de l'information et de la communication et de la protection sociale.
- Les chercheurs dans les domaines de l'éducation, du climat, de la réduction des risques de catastrophe, de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant et autres, qui éclairent les pratiques fondées sur des données probantes et génèrent des données fondées sur la pratique, et soutiennent une planification souple qui s'appuie sur des prévisions.

Responsabilités principales

- **Assurer** l'adhésion aux principes directeurs (voir annexe 2. *Principes directeurs*).
- **Faire preuve de leadership** dans la mise en place de systèmes, de politiques et de plans de sécurité scolaire et de continuité éducative tenant compte des risques, en collaboration directe avec toutes les parties prenantes concernées, afin d'atteindre les **objectifs de développement durable**.
- **Assurer** la redevabilité et instaurer un climat de confiance afin de responsabiliser les membres de la communauté scolaire en tant qu'acteurs de la gouvernance et des processus décisionnels.
- **Revoir** et améliorer les cadres politiques, les plans et les orientations opérationnelles afin de permettre la gestion des risques (c'est-à-dire la réduction, la préparation, la réponse, le relèvement) et de se prémunir contre tous les aléas, au niveau national, infranational et local.
- **Assurer** la supervision des politiques et de la planification et le renforcement des systèmes pour se prémunir contre tous les aléas et risques, pour la sécurité et la résilience scolaires — au niveau national, infranational et des communautés scolaires locales.
- **Réaliser** des évaluations des risques, tous aléas, axées sur l'enfant pour la sécurité scolaire au niveau national, infranational et local en veillant à ce que les aspects liés au genre et à l'inclusion soient pris en compte.
- **Donner la priorité** au développement des capacités avec des points focaux désignés et formés au rôle de responsables de la sécurité scolaire à tous les niveaux.
- **Promouvoir** l'inclusion et l'équité pour les populations marginalisées afin de garantir l'accès à une éducation de base gratuite et de qualité en tenant compte du genre, du handicap et de l'inclusion sociale (par exemple, la diversité intersectionnelle, ethnique, linguistique et culturelle, ainsi que des migrants et des réfugiés), en plus des fractures numériques.
- **Relier** les plans locaux de sécurité scolaire et d'amélioration du secteur de l'éducation à la planification opérationnelle au niveau national et infranational pour financer et soutenir ces efforts.
- **Mobiliser** le financement et l'allocation des ressources afin de garantir des ressources financières et humaines appropriées pour atteindre les objectifs politiques.
- **Intégrer activement** la recherche et l'apprentissage, en appliquant des pratiques fondées sur des données probantes pour développer les capacités et les orientations, afin de concrétiser les politiques au niveau opérationnel et d'améliorer les résultats.

Stratégies recommandées

- **Réaliser** des évaluations des risques, tous aléas, axées sur l'enfant et élaborer et tenir à jour une *Analyse du contexte de sécurité scolaire*¹⁸ afin de fournir une base de données probantes partagée pour une planification et une programmation stratégiques et collaboratives tenant compte des risques.
- **Établir** et maintenir une coordination et une collaboration multipartites et intersectorielles pour la sécurité du secteur de l'éducation à tous les niveaux formels et non formels.
- **Susciter** un engagement et une prise de conscience à l'échelle du système sur la sécurité scolaire en relation avec les crises (y compris, mais sans s'y limiter, la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat, la protection de l'enfance, la prévention des conflits et de la violence) afin d'identifier les priorités et les objectifs politiques.
- **Adopter** des objectifs et des indicateurs pour orienter les priorités stratégiques et élaborer une feuille de route pour la gestion des risques et la sécurité scolaire. Tenir compte de l'impact, de la capacité financière et de la faisabilité.
- **Communiquer** avec le personnel, apprenants/élèves, les parents, les aidants et les communautés locales, les engager et les responsabiliser, dans des processus de planification et de prise de décision sensibles au genre, axés sur l'enfant et avec sa participation (y compris le suivi et l'évaluation, et les mécanismes de rapport coordonnés).
- **Mettre en place**, diriger et maintenir un mécanisme national permanent de coordination de la sécurité scolaire multipartite afin de maximiser l'impact collectif et l'alignement intersectoriel pour la sécurité scolaire.
- **Mettre en œuvre** des programmes de développement des capacités avec les décideurs, les planificateurs et les administrateurs chargés de la planification du secteur de l'éducation en tenant compte des risques au niveau national et infranational.
- **Documenter**, apprendre et partager les meilleures pratiques et les orientations fondées sur des données probantes pour concrétiser au niveau opérationnel les politiques de sécurité scolaire.
- **Construire** et renforcer les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) afin de collecter, suivre et analyser les données ventilées de toutes les écoles, en vue d'une réduction des risques et d'une préparation à la réponse fondées sur des données probantes, d'une alerte précoce, d'une planification et d'une prise de décision sur le relèvement à tous les niveaux.
- **Intégrer pleinement le coût** et le budget des activités de gestion des risques dans le budget du secteur de l'éducation. Mobiliser des ressources provenant de sources nationales et de partenaires, si nécessaire.



PILIER 1

Des infrastructures scolaires plus sûres

@ UNESCO/Torrès

Portée

Le pilier « des infrastructures scolaires plus sûres » concerne les installations scolaires existantes et celles qui sont nouvelles, notamment la construction d'installations plus sûres et plus écologiques. Pour les nouvelles installations, il est axé sur le choix du site, la conception et la construction afin de garantir la sécurité contre les menaces physiques, biologiques, chimiques et sociales, d'améliorer la qualité des installations d'apprentissage et de protéger la santé et le bien-être de tous les usagers. Pour les installations existantes, il est axé sur l'identification et la priorisation de la réparation, la modernisation, le remplacement ou la relocalisation des installations, ainsi que sur l'entretien des lieux d'apprentissage. Ce pilier soutient les objectifs de systèmes éducatifs résilients et de durabilité environnementale. La sécurité et l'accessibilité des lieux d'apprentissage incluent : la performance structurelle des bâtiments, la sécurité non structurelle¹⁹, des infrastructures de sites scolaires résilientes et inclusives (y compris des routes et des accès sûrs tenant compte du genre et des handicaps physiques, des installations WASH appropriées, des modalités d'évacuation efficaces, la ventilation, etc.), ainsi que des équipements et des services favorisant la sécurité et la continuité de l'éducation (y compris des systèmes d'alerte précoce).

Acteurs

Principaux acteurs responsables :

- La politique gouvernementale et les décideurs, les gestionnaires d'infrastructures et autres responsables gouvernementaux qui financent, planifient, construisent et réglementent les infrastructures scolaires et/ou participent aux plans de relèvement après une urgence ou une catastrophe. Ceci inclut les autorités éducatives, et éventuellement les autorités chargées de la planification et du développement, des travaux publics, de la gestion des catastrophes, de la protection civile et autres.
- Les prestataires d'éducation non gouvernementaux qui gèrent des établissements d'enseignement.
- Les bailleurs, les créanciers et les contributeurs du secteur privé qui financent les infrastructures scolaires ou le relèvement des écoles après des situations d'urgence ou des catastrophes ; fournissent une assistance technique et un renforcement des capacités ; et/ou soutiennent la planification, la conception, la construction, l'entretien ou la gestion des lieux d'apprentissage et la participation des enfants/jeunes.
- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations internationales gouvernementales (OIG) travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et les organisations de la société civile (OSC), notamment les groupes de femmes, de jeunes, de défense des droits des personnes en situation de handicap et les groupes de jeunes travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les personnes travaillant sur le site scolaire et au niveau de la communauté qui utilisent, gèrent ou entretiennent les lieux d'apprentissage.

Autres acteurs importants :

- Les membres du Groupe d'éducation locale (GEL), de la plateforme de coordination de la sécurité scolaire nationale ou infranationale.
- Les acteurs de l'éducation en situation d'urgence et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les autres groupes d'action humanitaire et mécanismes de coordination.
- Les partenaires intersectoriels dans les domaines de la santé, des infrastructures, du foncier, du genre, de l'inclusion, et de la protection de l'enfance.
- Les universitaires, les chercheurs et les étudiants de cycle supérieur dans les domaines liés à la qualité, la sécurité et l'innovation des infrastructures, à la politique et à la planification.

Responsabilités principales

- **Veiller** à ce que chaque nouvelle école se conforme aux réglementations et aux orientations relatives au choix du site, à la conception et à la construction. Il s'agit notamment de la sécurité, de la résilience aux catastrophes, de la sensibilité au genre, de l'inclusion et de l'accessibilité, et de la durabilité environnementale.
- **Mettre en œuvre** un plan de priorisation tenant compte des risques et des orientations pour les écoles existantes, afin d'identifier et d'intervenir lorsque la remise à neuf, la réhabilitation, la réparation, la modernisation, la reconstruction, le remplacement ou la relocalisation sont nécessaires pour maximiser l'investissement, améliorer la sécurité et garantir l'accessibilité.
- **S'assurer** que le cadre réglementaire pour les bâtiments scolaires est à jour, qu'il reflète la compréhension actuelle des aléas et des risques et inclut la prévention des dommages à la communauté ou à l'environnement, et que la conformité soit contrôlée.
- **Définir**, dans le cadre législatif, des normes de performance minimales pour les infrastructures physiques. Cela doit concerner la sécurité des personnes, les installations d'eau et d'assainissement sensibles au genre, les systèmes de chauffage, de refroidissement et de ventilation, et la fourniture d'un environnement d'apprentissage sain et adapté aux impacts climatiques.
- **Planifier** le suivi et la surveillance de la sécurité permanente des installations.
- **Faire participer** les communautés scolaires à la sélection, à la construction, à la rénovation, à la réhabilitation, à la réparation ou à la modernisation de sites scolaires sûrs.
- **Renforcer** les connaissances des constructeurs locaux pour améliorer la sécurité pendant la construction, les interventions et la supervision.
- **Fournir** des ressources et des orientations appropriées pour entretenir les installations d'apprentissage dans un souci de sécurité et de santé, et pour atteindre la durée de vie prévue dans le cadre de la conception des installations.
- **Réduire au maximum** les risques non structurels et infrastructurels – notamment pour un accès sûr aux écoles (par exemple, les chemins piétons, les traversées de routes et de rivières).
- **S'assurer** que les écoles ayant vocation à jouer le rôle d'abris communautaires provisoires sont conçues pour répondre aux normes de performance structurelle minimales pour une « occupation immédiate » (c'est-à-dire pour minimiser les dommages attendus).

Stratégies recommandées

- **Veiller** à ce que la politique éducative vise et oriente l'amélioration de la sécurité, de la qualité, de l'inclusion et de la durabilité environnementale des installations d'apprentissage.
- **Intégrer** les considérations de sécurité à tous les investissements dans les infrastructures scolaires. Maximiser l'efficacité de ces investissements grâce à des stratégies d'atténuation adaptées afin d'obtenir de multiples avantages : réduire les risques, assurer la continuité de l'éducation, fournir des environnements d'apprentissage protecteurs, sains et inclusifs, améliorer la qualité des installations d'apprentissage, atténuer le changement climatique et s'y adapter (par exemple, réduire l'empreinte carbone des bâtiments et l'utilisation de ressources non renouvelables).
- **Planifier** le relèvement du secteur de l'éducation en suivant les principes *Building Back Safer and Greener* (Reconstruire plus sûr et plus vert), tout en limitant les perturbations dans la prestation des services éducatifs.
- **Évaluer** et utiliser les données des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) pour la cartographie, l'évaluation et le suivi de l'état et de la sécurité des installations scolaires, ainsi que pour la planification et la prise de décision.
- **Adopter**, pour les lieux d'apprentissage nouveaux et existants, des conceptions et des solutions d'écoles modèles qui soient sûres, saines, inclusives, sensibles au genre, durables et propices à l'apprentissage.
- **Élaborer** des solutions rentables pour mettre en œuvre des approches vertes dans les installations scolaires, fournir une connectivité Internet et protéger les enfants des attaques extérieures.
- **Faire** participer les communautés à la réalisation d'évaluations de sauvegarde environnementale et sociale, à l'identification et à la mise en œuvre de mesures efficaces et durables pour améliorer la sécurité et la qualité des installations d'apprentissage, sauvegarder les investissements du secteur de l'éducation et promouvoir une culture de sécurité et de résilience.
- **Fournir** aux constructeurs une formation sur la construction, la supervision et le contrôle de la qualité en toute sécurité, ainsi que sur la sécurité sur le site afin d'éviter tout dommage à quiconque pendant la construction et l'exploitation des lieux d'apprentissage.



© UNICEF/UNI246267

PILIER 2

Gestion de la sécurité scolaire et de la continuité éducative

Portée

La gestion de la sécurité scolaire traite de la planification axée sur l'équité en matière de santé, de sécurité et de bien-être des enfants en vue de la continuité éducative par rapport à tous les aléas et risques auxquels sont exposés les enfants et le personnel dans le secteur de l'éducation. L'accent est mis sur le développement de *capacités d'anticipation, d'absorption, d'adaptation et de transformation* pour favoriser la résilience, grâce à une participation significative des populations touchées et à la redevabilité envers elles. Il s'agit notamment de planifier et de mettre en œuvre une évaluation globale des risques, tous aléas, la prévention et la réduction des risques, la préparation à la réponse, la reprise.

Acteurs

Principaux acteurs responsables :

- Les responsables du secteur de l'éducation au niveau des écoles nationales, régionales et locales, travaillant en collaboration avec leurs homologues de la gestion des catastrophes, de la protection de l'enfance et d'autres autorités locales dans chaque juridiction.
- Au niveau de l'école, l'ensemble du personnel, des élèves et des parents, ainsi que les autres usagers de l'école, en accordant une attention particulière au genre, au handicap et à l'inclusion sociale.
- Les prestataires de services éducatifs non gouvernementaux qui gèrent des installations ou des programmes éducatifs.

Autres acteurs importants :

- Le Groupe d'éducation locale (GEL) et les membres de la plateforme de coordination de la sécurité scolaire nationale et/ou infranationale.
- Les acteurs de l'éducation en situation d'urgence et de la protection de l'enfance et les autres groupes d'action humanitaire, les groupes de travail équivalents, ou ceux sur l'éducation des réfugiés, lorsque le groupe et/ou le système pour les réfugiés ne sont pas activés.
- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) et organisations internationales gouvernementales (OIG) travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) et organisations nationales de la société civile (OSC), notamment les groupes de femmes, de jeunes, de défense des droits des personnes en situation de handicap et les groupes de jeunes travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les bailleurs, les créanciers et les contributeurs du secteur privé qui financent le développement du secteur de l'éducation et le renforcement des capacités d'action humanitaire qui fournissent une assistance technique pour le renforcement de la résilience.
- Les partenaires intersectoriels dans les domaines de la sécurité publique, de la protection de l'enfance, des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), de la santé, de la santé publique, de la nutrition, de la santé mentale, des technologies de l'information et de la communication, de l'égalité des genres, de l'inclusion, de la jeunesse, des sports, etc.
- Les fournisseurs de transports publics et privés.
- Les chercheurs dans les domaines du climat, de la réduction des risques de catastrophe, de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant et autres chercheurs qui éclairent les pratiques fondées sur des données probantes et génèrent des données probantes fondées sur la pratique, et soutiennent une planification souple fondée sur des prévisions.

Responsabilités principales

- **Affecter** du personnel à plein temps à la gestion de la sécurité scolaire au niveau national et infranational et des points de contact volontaires pour la sécurité scolaire au niveau des communautés scolaires locales.
- **Adopter et maintenir** des pratiques de gestion de la sécurité scolaire représentatives, inclusives et participatives au niveau de la communauté scolaire locale, en impliquant les élèves, le personnel, les parents, les aidants et les membres de la communauté locale, et en leur étant redevable.
- **Se procurer et utiliser** des données fiables sur les aléas, les risques et les menaces, au niveau national et local, pour la planification et la prise de décision. Il s'agit notamment d'alertes précoces pour les aléas, de mécanismes de surveillance et de signalement des attaques contre l'éducation et de l'utilisation militaire des écoles.
- **Faire participer** les écoles à une évaluation globale et participative des risques au niveau de l'école, à une planification orientée vers l'action, au suivi et à l'évaluation, en établissant des liens avec des processus similaires au niveau de la communauté.
- **Orienter** les écoles dans la mise en œuvre des mesures de réduction des risques liés à la protection physique, environnementale et sociale afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être des apprenants et des responsables au niveau de l'école (par exemple, les enseignants, le personnel d'entretien et les aidants).
- **Localiser** et mettre en œuvre des procédures opérationnelles normalisées (PON) pour la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence. Cela comprend l'évacuation en toute sécurité, l'évacuation vers un lieu sûr, le rassemblement en toute sécurité, la mise à l'abri sur place, le confinement et la réunification familiale en toute sécurité, ainsi que les mesures de sécurité spécifiques à l'aléa concerné.
- **Développer** et mettre à jour des plans d'urgence pour la continuité éducative et la protection de l'enfance au niveau national et infranational.
- **Accompagner** les parents et les aidants dans leur rôle de soutien à l'apprentissage des enfants, avec un soutien psychosocial et en matière de santé mentale pour renforcer les mécanismes d'adaptation aux facteurs de stress aigus et à long terme.

Stratégies recommandées

- **Habiller et guider** le personnel de gestion de la sécurité scolaire à plein temps au niveau infranational et de la communauté scolaire locale, pour assurer le leadership d'un large engagement de la communauté scolaire dans la sécurité scolaire.
- **Fournir** des politiques et des orientations pour les évaluations annuelles tous aléas de la sécurité et de la santé scolaire, afin d'orienter la planification et la réduction des risques. Inclure des orientations pour intégrer la gestion de la sécurité scolaire dans la planification et le financement de l'amélioration permanente des sites scolaires.
- **Organiser** une surveillance du site scolaire chaque année et suite aux catastrophes ce qui doit conduire à un reporting lié aux systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE).
- **Mettre en œuvre** des programmes de développement des capacités professionnelles des enseignants/administrateurs avant et pendant leur service, avec des administrateurs scolaires. Les enseignants doivent développer leurs compétences en matière de leadership pour mener une gestion participative de la sécurité scolaire et de la continuité éducative.
- **Fournir** des orientations pour la préparation à la réponse, y compris des procédures opérationnelles normalisées (PON) pour les catastrophes et les urgences dans les écoles, y compris les exercices, le maintien des dispositions d'intervention et d'action rapide en réponse aux alertes précoces.
- **Développer** des stratégies et une planification fondées sur l'équité au niveau national et infranational pour soutenir et financer la continuité de l'éducation et de la protection. Cela comprend:
 - le suivi du contexte, et la prévision pour les contextes fragiles ;
 - des plans et des critères visant à limiter l'utilisation des écoles comme abris temporaires ;
 - l'identification de lieux alternatifs et de fournitures de faible technologie et recyclables pour les espaces d'apprentissage provisoires ;
 - la planification de modes alternatifs d'apprentissage et d'enseignement (par exemple, des modèles de prestation de services éducatifs à distance, en présentiel et hybrides, y compris des solutions numériques en ligne et hors ligne, des solutions d'apprentissage à faible technologie (radio ou télévision) et sans technologie, qui utilisent aussi le plus efficacement possible le personnel et les capacités d'enseignement ;
 - soutenir le renforcement des capacités des acteurs nationaux et infranationaux à mener ces stratégies.
- **Élaborer** des orientations faciles à utiliser pour la mise en œuvre de mesures standard de réduction des risques dans les écoles pour les mesures structurelles, non structurelles, infrastructurelles, environnementales et sociales qui peuvent être mises en œuvre par les communautés scolaires locales.
- **Élaborer** des plans d'urgence nationaux et infranationaux définissant les responsabilités en cas de crise, les coordonnées des personnes à contacter, les coûts, les accords avec les fournisseurs et les accords d'approvisionnement.
- **Mettre en œuvre** des réseaux et/ou des regroupements d'écoles au niveau local pour le soutien entre pairs et l'aide mutuelle pour la planification de la sécurité scolaire locale et la réponse afin de minimiser les perturbations éducatives pour tous.
- **Rechercher** l'intégration et l'harmonisation de la gestion de la sécurité scolaire et des plans de développement communautaire local, de gestion des risques de catastrophe, d'adaptation au changement climatique et de protection de l'enfance.
- **Mettre en œuvre** des pratiques scolaires pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale en intégrant des stratégies visant à protéger l'éducation dans les conflits armés (comme indiqué dans la Déclaration sur la sécurité dans les écoles).



PILIER 3

Éducation à la réduction des risques et à la résilience

© ChildFund India/Rama Rao Damalla

Portée

L'éducation à la réduction des risques et à la résilience se concentre sur les mesures visant à créer des contenus, des processus et des opportunités d'apprentissage pour les enfants, le personnel et les communautés scolaires (y compris les parents) afin de développer la résilience au niveau individuel et communautaire face aux risques auxquels ils sont confrontés. Il s'agit notamment de la gestion des risques de catastrophe, du changement climatique et des pandémies, de la promotion de la santé, de la protection de l'enfance, de la prévention de la violence et des conflits, de la résolution des conflits, du renforcement de la cohésion sociale et du bien-être psychosocial.

Acteurs principaux

Principaux acteurs responsables :

- Les responsables du secteur de l'éducation dans les organisations publiques, privées et confessionnelles qui élaborent le contenu des programmes scolaires au niveau national et infranational.
- Les organismes de formation initiale et continue des enseignants et membres du corps enseignant.
- Les organismes nationaux de développement des programmes scolaires.

Autres acteurs importants :

- Le Groupe d'éducation locale (GEL) et membres de la plateforme de coordination de la sécurité scolaire nationale et/ou infranationale.
- Les acteurs de l'éducation en situation d'urgence et de la protection de l'enfance et les autres groupes d'action humanitaire, les groupes de travail équivalents, ou ceux sur l'éducation des réfugiés, lorsque le groupe et/ou le système pour les réfugiés ne sont pas activés.
- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations internationales gouvernementales (OIG) travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et les organisations de la société civile (OSC), notamment les groupes de femmes, de jeunes, de défense des droits des personnes en situation de handicap et les groupes de jeunes travaillant dans le domaine de la sécurité scolaire.
- Les directeurs d'école, formateurs d'enseignants, enseignants, responsables de mouvements de jeunesse, animateurs d'activités d'apprentissage et bénévoles.
- Les scientifiques spécialistes du climat et de la réduction des risques de catastrophe, gestionnaires de catastrophes, artistes, écrivains, interprètes, communicateurs et praticiens de la protection de l'enfance.
- Les organisations communautaires telles que les comités de protection de l'enfance, les associations de parents et d'enseignants (APE), les clubs d'étudiants, les gouvernements, les organisations dirigées par des jeunes, les pairs éducateurs, les organisations de personnes en situation de handicap, etc.
- Les bailleurs, les créanciers et les contributeurs du secteur privé qui financent le développement du secteur de l'éducation et de l'action humanitaire.
- Les partenaires intersectoriels dans les domaines de la gestion des catastrophes, de la protection de l'enfance, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la nutrition des enfants, de la santé publique, des technologies de l'information et des communications (TIC), etc.

Responsabilités principales

- **Faire progresser** les politiques pour assurer l'intégration et la diffusion de programmes scolaires et d'orientations formels et non formels, axés sur l'enfant et adaptés au contexte, ainsi que des orientations²⁰ sur :
 - la réduction des risques de catastrophe (y compris l'évaluation des risques, la réduction des risques et la préparation à la réponse) ;
 - l'adaptation au changement climatique, son atténuation et la durabilité environnementale ;
 - la santé et la nutrition en milieu scolaire ;
 - l'apprentissage socio-émotionnel (ASE) et les compétences de vie ;
 - la protection de l'enfance, la prévention de la violence, l'éducation à la paix et la résolution des conflits.
- **Examiner** le programme scolaire et le matériel d'apprentissage afin de sensibiliser aux conflits et d'éliminer les messages de préjugés sexistes, ethniques, religieux ou autres, de discrimination, d'intolérance ou de promotion de la haine envers des groupes sur la base de l'identité ou de l'affiliation à un groupe. Promouvoir la tolérance et l'inclusion.
- **Développer** et promouvoir des messages axés sur l'action, fondés sur des données probantes et sur le consensus, à l'intention des ménages et des écoles pour réduire les risques, afin de se préparer et de répondre aux conséquences des aléas.
- **Développer** du matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité pour les élèves et les enseignants en rapport avec les compétences de vie, la réduction des risques, la sécurité, l'action contre le changement climatique, la santé et l'hygiène, et la cohésion sociale. Soutenir la prise de conscience entre pairs, en encourageant le leadership, l'expression culturelle et le soutien psychosocial.
- **Renforcer** les capacités des enseignants et autres personnels de l'éducation à dispenser des contenus éducatifs sur la réduction des risques et la résilience et à répondre aux besoins psychosociaux et de santé mentale des enfants par le biais de formations initiales et continues.
- **Fournir** des orientations pour la prévention et la réduction des risques et pour l'intervention face à toutes formes de violence interpersonnelle, y compris la violence basée sur le genre (VBG).
- **Se préparer** à adapter les programmes scolaires en cas de crise et de perturbation, notamment en vue de maintenir les compétences de base, le soutien psychosocial et le bien-être, et l'apprentissage accéléré.

Stratégies recommandées

- **Analyser et réviser** les programmes scolaires afin de diffuser les connaissances et les compétences dans l'ensemble de ceux-ci. Y inclure : l'égalité des genres, les droits de l'enfant, l'identification et la réduction des risques, la sécurité, la santé et l'hygiène, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la durabilité environnementale, l'apprentissage socio-émotionnel, la prévention de la violence, l'éducation à la paix et la pensée critique.
- **Utiliser** les voies d'apprentissage non formelles telles que les assemblées et clubs scolaires, les mouvements de jeunesse, les sports et les programmes communautaires pour faire participer les enfants, les jeunes et le personnel aux activités scolaires et communautaires, et à la prise de décision pour l'identification, la réduction et le développement des capacités de réponse aux risques, tout en renforçant l'engagement civique et le leadership.
- **Développer** un consensus national autour de messages clés fondés sur des données probantes et axés sur l'action pour réduire les vulnérabilités des ménages et des écoles, et pour se préparer et répondre aux impacts des aléas, comme fondement de l'éducation formelle et non formelle (à inclure dans le programme scolaire et les stratégies de communication publique).
- **Veiller** à ce que le matériel d'apprentissage et les messages clés soient accessibles au plus grand nombre afin de surmonter les inégalités et les obstacles pour les groupes vulnérables (par exemple, les minorités linguistiques, les enfants en situation de handicap, etc.).
- **Développer** et élargir des stratégies fondées sur l'équité (y compris la technologie numérique) pour renforcer les capacités des éducateurs à fournir des contenus d'apprentissage favorisant la résilience, l'acquisition de compétences transférables et l'apprentissage socio-émotionnel.
- **Renforcer** les services de soutien et les mécanismes d'identification et d'orientation des enseignants et des enfants touchés par des violations de la protection ou des traumatismes. Développer la capacité des enseignants, des aidants et des élèves à fournir un soutien psychosocial aux enfants et au personnel.
- **Vérifier systématiquement** le matériel d'apprentissage pour se conformer au contexte, aux conflits et à la sensibilisation aux questions de genre, à l'inclusion sociale et à l'accessibilité pour les élèves en situation de handicap, à l'absence de préjugés ou de messages d'intolérance.
- **Analyser** et améliorer les stratégies visant à renforcer les capacités des enseignants et des familles à soutenir l'apprentissage à distance ou à domicile et l'apprentissage accéléré au moment des perturbations.
- **Veiller** à ce que tout le contenu du programme scolaire soit conforme aux besoins des personnes en situation de handicap, en ce qui concerne la clarté des infographies, des polices de caractères, des textes alternatifs pour les illustrations dans les documents numériques et de la disponibilité d'autres matériels de soutien lorsque cela est possible (par exemple, langage des signes, braille, etc.).
- **Impliquer** des experts en gestion des risques de catastrophe, en climat/environnement, en protection de l'enfance et autres experts en la matière en tant que présentateurs/animateurs invités, notamment en organisant des excursions et d'autres activités d'apprentissage.
- **Impliquer**, dans les contextes de conflits, les acteurs locaux dans la mise en œuvre des stratégies visant à promouvoir des environnements d'apprentissage scolaires sûrs, en tenant compte des impacts de genre sur les femmes, les filles et les garçons (par exemple, l'initiative *Schools as Zones of Peace* de *Save the Children* ou les stratégies connexes promues par la Global Coalition to Protect Education from Attack).
- **S'attaquer** aux problèmes du changement climatique, déployer des stratégies pour la promotion d'écoles vertes et des actions transformatrices au sein de la société pour lutter contre le changement climatique.

Recoupements entre les piliers



© UNICEF/UN0506275/ljazah

Responsabilités principales

Recoupements des piliers 1 et 2

- **Maintenir** et améliorer les dispositifs structurels et non structurels de sécurité incendie, de communication pour la sécurité et pour la continuité éducative.
- **Maintenir** et améliorer les installations et les orientations sensibles au genre, en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).
- **Prévenir** et contrôler les infections dans les établissements d'enseignement par des systèmes de chauffage, de refroidissement et de ventilation, le nettoyage et l'assainissement et la distanciation sociale.
- **Appliquer** des actions intelligentes en matière de climat pour la conservation de l'eau et de l'énergie et la gestion des déchets.



Recoupements des piliers 2 et 3



- **Pratiquer** des exercices de simulation dans les écoles, pour se préparer aux aléas potentiels.
- **Planifier** et mettre en œuvre des procédures pour la prévention de la séparation des familles et le regroupement familial en toute sécurité.
- **Promouvoir** la sécurité des ménages et la planification de la résilience.
- **Enseigner** la prévention de la violence et comment y faire face.
- **Renforcer** le système de résilience et les mesures de continuité de l'apprentissage.
- **Améliorer** la sécurité sur le chemin de l'école.

Recoupements des piliers 1 et 3

- **Promouvoir** l'enseignement technique et professionnel pour les secteurs structurels et non-structurels, et l'éducation à la sécurité des infrastructures.
- **Favoriser** la construction en tant qu'opportunité éducative, avec la communauté.
- **Encourager** la mise en œuvre de mesures vertes par les écoles.



Annexes



© UNICEF/UN0592111/

1. Contexte
2. Principes directeurs
3. Modèles pratiques d'action
4. Tous aléas et tous risques
5. Le CSSF et les objectifs de développement durable
6. Le CSSF et le Cadre d'action de Sendai pour la RRC 2015-2030
7. Glossaire
8. Acronymes
9. Notes



@ IFRC

1. Contexte

Les catastrophes, les urgences, les chocs et les stress associés aux aléas naturels, technologiques et sanitaires, au changement climatique, aux conflits et aux violences ont des effets destructeurs et peuvent empêcher les États d'atteindre leurs objectifs de développement²¹. À l'heure actuelle, près d'un quart des enfants du monde vivent dans des pays touchés par des catastrophes ou des conflits et ont un accès limité à une éducation de qualité²².

Impacts des aléas multiples : au cours des deux premières décennies du XXI^e siècle, plus de 7 000 catastrophes ont fait 1,23 million de morts et touché plus de 4 milliards de personnes dans le monde²³. Au moins 26 % des personnes touchées sont des enfants de moins de 15 ans²⁴. Entre 2000 et 2019, au moins 60 catastrophes majeures affectant 30 pays ont perturbé l'éducation de plus de 11 millions d'enfants. Près de 35 000 décès d'enfants sont survenus dans les écoles lors de 16 événements, et de nombreux autres ont été évités de justesse parce que les écoles étaient fermées. Plus de 30 000 écoles ont été détruites lors de ces catastrophes et environ 50 000 ont subi des dommages importants²⁵.

Il y a eu plus de 11 000 rapports faisant état d'attaques contre l'éducation ou d'utilisation militaire d'écoles entre 2015 et 2019, blessant plus de 22 000 élèves et adultes. Les impacts des conflits et des attaques contre l'éducation ont été ressentis dans plus de 37 pays. Ces attaques ciblent souvent délibérément les écoles de filles et les enseignantes²⁶. Des millions d'enfants en Afghanistan, au Cameroun, en Irak, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Syrie, au Yémen et dans d'autres pays se sont vus privés de leur droit à l'éducation²⁷.

Chaque année, on estime que 175 millions d'enfants seront touchés par les seuls aléas naturels²⁸. En 2020, plus de 262 millions d'enfants d'âge primaire et secondaire n'étaient pas scolarisés²⁹. Avant la pandémie mondiale de COVID-19, 53 % des apprenants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne savaient pas lire ou ne pouvaient pas comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans, ce chiffre atteignant 80 % dans les pays pauvres³⁰. Ce sont les enfants vivant dans des environnements fragiles et touchés par des conflits qui souffrent le plus de cette crise mondiale de l'apprentissage.

La multitude de dangers, qu'ils résultent d'aléas naturels ou sanitaires, du climat ou d'un conflit, peut entraîner la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, une grave perturbation des services essentiels et entraîner des déplacements et des tensions sociales. Les conflits ont créé 40 millions de personnes déplacées internes (IDP, pour *Internally Displaced People*) en 2019 et les aléas naturels en ont déplacé 19 millions de plus. En 2017, environ 4 millions de réfugiés en âge d'être scolarisés ne l'étaient pas.

Aléas croissants et cumulatifs : la crise climatique est une crise des droits de l'enfant. Environ 1 milliard d'enfants dans le monde (près de la moitié de la population infantile) vit dans des pays à très haut risque³¹. Les températures extrêmes, les phénomènes météorologiques, l'élévation du niveau de la mer, les changements climatiques et les conflits liés à la rareté des ressources peuvent avoir des effets dévastateurs sur le bien-être et l'avenir des enfants dans le monde entier³².

Les défis existants pour l'éducation se sont considérablement aggravés à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19. Au plus fort de la perturbation de l'éducation causée par cette crise, 1,6 milliard d'apprenants de plus de 190 pays n'étaient pas scolarisés³³. Parmi ceux-ci, au moins 4 % sont des enfants en situation de handicap qui ont des besoins spécifiques en matière d'apprentissage à distance et de types de soutien requis. Plus de 168 millions d'enfants ont vu leurs écoles fermées pendant une année complète ou plus³⁴. En conséquence, le pourcentage d'enfants dans le monde souffrant de *pauvreté d'apprentissage*³⁵ est passé de 53 % à 63 %, avec des taux beaucoup plus élevés enregistrés dans les contextes fragiles³⁶.

Pour beaucoup, les impacts de la pandémie ont été aggravés par des crises supplémentaires telles que des tremblements de terre, des cyclones et des inondations. De nombreux enfants courent un risque considérable de ne jamais retourner à l'école et sont vulnérables à l'exploitation, au travail infantile, aux mariages précoces et aux abus, en particulier les filles. Un nombre croissant d'enfants sont piégés dans des cycles de pauvreté et de violence. En raison de l'évolution des conditions météorologiques et de la destruction continue par l'homme des habitats naturels, on s'attend à des risques accrus de maladies infectieuses dans le monde, au-delà de la COVID-19³⁷.

2. Principes directeurs

L'approche globale de sécurité scolaire implique des engagements à :

- Garantir les droits de l'enfant à la sécurité et à la survie, à la protection, au développement et à la participation dans le secteur de l'éducation.
- Promouvoir à la fois la pratique fondée sur des données probantes et les données probantes fondées sur la pratique³⁸.

Atteindre ces objectifs nécessite l'application d'un certain nombre de principes tout au long de la mise en œuvre du CSSF.

- Ne pas nuire.
- Adopter une approche globale, tous risques, tous aléas (*voir annexe 4. Tous aléas et tous risques*).

Les enfants en tant que participants et agents de changement : les enfants et les jeunes ont des droits et sont les principaux bénéficiaires de tout le travail accompli par les responsables pour le développement durable, la réduction des risques de catastrophe, climatiques et de conflit. Cependant, loin d'être des victimes impuissantes, ils contribuent déjà activement à la réduction des risques, à la consolidation de la paix et à l'action climatique. Des approches transformatrices du genre, pleinement inclusives et adaptées au développement consolident les meilleures pratiques en matière de réduction des risques et de résilience axées sur les enfants et les jeunes. Il y a beaucoup plus à faire pour les impliquer pleinement dans ces processus en tant qu'agents du changement².

Gouvernance sociétale globale et adaptative : la réduction des risques de catastrophe est l'affaire de tous, donc la réduction des risques nécessite une approche sociétale globale. Pour faire face à l'incertitude croissante des scénarios de risques, une gouvernance adaptative est nécessaire partout – y compris dans le secteur de l'éducation. La prise de décision sur la fermeture ou l'ouverture d'écoles, le passage à l'apprentissage hybride, la sensibilisation des élèves vulnérables et l'éducation personnalisée pendant les périodes de crise prolongées sont quelques-uns des sujets nouveaux qui doivent être approfondis par des données et par la recherche.

- Institutionnaliser systématiquement la réduction des risques et la résilience, la protection de l'enfance, la santé et la nutrition, la santé mentale, l'action pour l'atténuation du changement climatique, la prévention de la violence, la sensibilité aux conflits et la consolidation de la paix.
- Veiller à ce que les systèmes, politiques et plans habilitants soient équitables, socialement inclusifs, axés sur l'enfant et permettent la participation des enfants et des communautés².
- Assurer la redevabilité, avec un leadership dédié responsable de la coordination des efforts multipartites de sécurité scolaire au niveau national, infranational et local.
- Œuvrer en faveur de l'égalité des genres grâce à des approches transformatrices du genre.
- Veiller à ce que les approches soient régulièrement revues, adaptées et contextualisées³⁹.

3. Modèles pratiques d'action

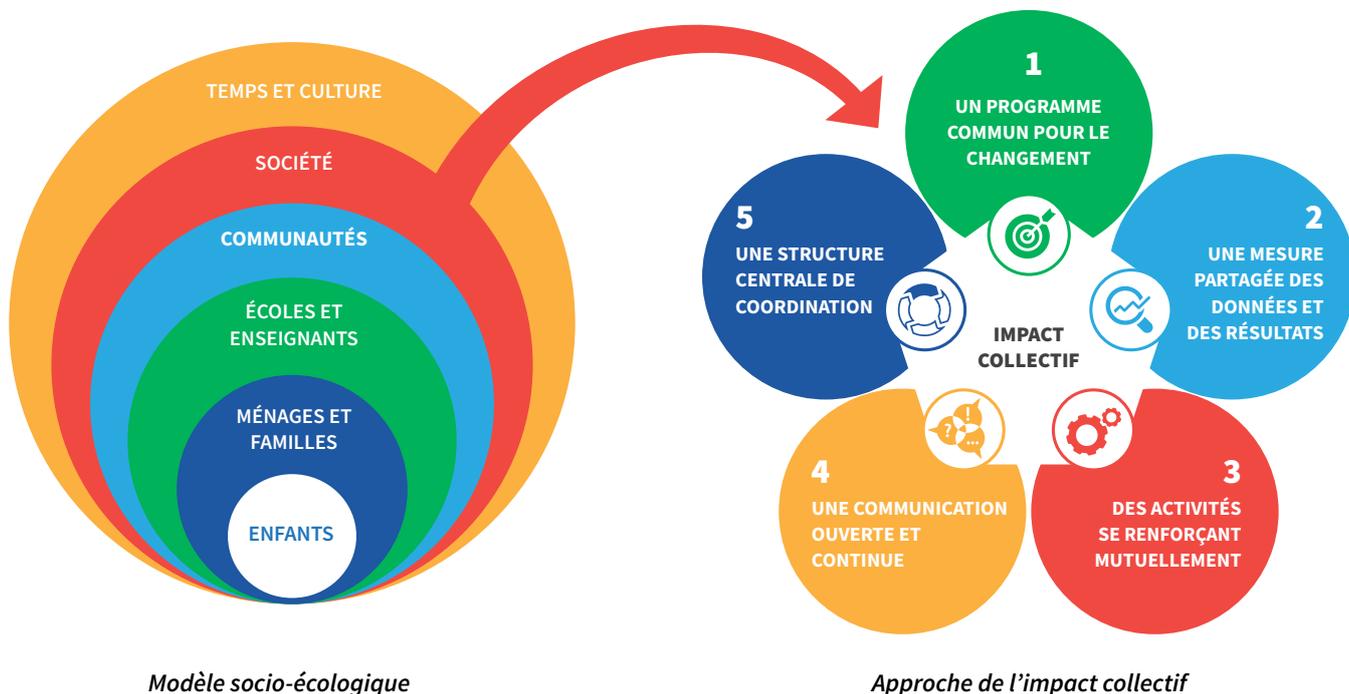
Le CSSF comprend deux modèles interdépendants et largement utilisés pour orienter divers partenariats en vue d'une action efficace pour résoudre des problèmes complexes.

- Le **modèle socio-écologique** reconnaît que le bien-être des enfants dépend des systèmes plus larges et interdépendants dont ils font partie : le micro-système des ménages et des familles ; le méso-système des écoles et des communautés ; le macro-système des systèmes sociaux, de gouvernance et de politiques, et les chrono-systèmes qui nous placent dans des contextes temporels et culturels particuliers, ainsi que tous les liens entre ceux-ci⁴⁰. Cela s'inscrit dans une approche sociétale globale de la réduction des risques, de la résilience et de la durabilité environnementale.

- L'**approche de l'impact collectif** devient importante au niveau sociétal des écosystèmes. Elle reconnaît que la résolution de problèmes sociaux complexes nécessite un engagement multisectoriel qui implique de multiples parties prenantes.

Les cinq éléments nécessaires au succès de cette approche sont : 1) un agenda commun ; 2) la mesure partagée des données et des résultats ; 3) des activités se renforçant mutuellement ; 4) une communication ouverte et continue ; et 5) une structure centrale facilitant l'organisation⁴¹.

Le CSSF en soi est notre programme commun pour le changement. Les objectifs et indicateurs CSSF fournissent *des mesures partagées des données et des résultats*. Les orientations opérationnelles que nous développons soutiennent *des activités se renforçant mutuellement*.



4. Tous aléas et tous risques

De nombreuses approches sont utilisées pour décrire les aléas et les risques. Les risques mondiaux peuvent être utilement classés en *risques économiques, environnementaux, géopolitiques, sociétaux ou technologiques*⁴².

Les autorités éducatives ont trouvé utile de pouvoir adopter une approche tous aléas qui couvre les aléas naturels, technologiques, biologiques, sanitaires, de conflit et de violence, et quotidiens, comme indiqué ci-dessous.



Aléas naturels et aléas induits par le changement climatique

Terre : tremblement de terre, glissement de terrain/éboulement, coulée de débris ou de boue, débordement de lac glaciaire, éruption volcanique, avalanche.

Vent et eau : inondation, cyclone tropical, tempête de vent, érosion côtière, tsunami, rupture de pont/barrage, sécheresse, pénurie d'eau, tempête de grêle, tempête de sable, foudre.

Incendie : feu de forêt, feu structurel.



Aléas technologiques

Menaces nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques (y compris les matières et déchets dangereux, les pesticides, l'amiante, la peinture et les produits de nettoyage), radiations, pénurie d'électricité, accidents de la route (bus, voiture, vélo, vélo-taxi/pousse-pousse, etc.) et autres accidents de transport (train, avion, bateau).



Aléas biologiques et sanitaires

Pandémies (par exemple VIH, grippe, grippe aviaire, Ebola, COVID-19, etc.), épidémies (par exemple gastro-intestinales), maladies à transmission vectorielle (par exemple paludisme, dengue, Zika), eau insalubre ou insuffisante, nourriture insalubre ou insuffisante, pollution de l'air (y compris les moisissures), pollution de l'eau, infestations parasitaires (par exemple rongeurs, insectes, animaux venimeux).



Conflits et violence

Punitions physiques et humiliantes, brutalités, négligence et exploitation, violence entre pairs, violence sexuelle et basée sur le genre, cyberharcèlement et violence en ligne, conflits civils et militaires, violence de gangs, attaques contre des écoles, des élèves et des personnels, utilisation des infrastructures par les militaires, enrôlement d'enfants.



Dangers et menaces quotidiens

Accidents de la route, noyades, accidents sur les terrains de jeux, alcoolisme et toxicomanie, séparation de la famille, trajets dangereux pour se rendre à l'école (par exemple, dans ou à travers l'eau, chutes de noix de coco, traversées d'animaux), déplacements et migrations, travail des enfants et mariages précoces.

De plus, certaines conditions pourraient accroître l'exposition aux aléas et exacerber les risques, notamment : le manque de produits de première nécessité (chauffage, eau, nourriture, lumière, ventilation, installations sanitaires, soins médicaux d'urgence, abri).

5. Le CSSF et les Objectifs de développement durable

Le CSSF vise à renforcer nos approches pour atteindre les ODD en interprétant les ODD pour la réduction des risques et la résilience dans le secteur de l'éducation.

Objectif 1 :	Éliminer la pauvreté (1.4, 1.5)
Objectif 3 :	Bonne santé et bien-être (3.3, 3.d)
Objectif 4 :	Éducation de qualité (4.1, 4.7, 4.a, 5.c)
Objectif 5 :	Égalité entre les sexes (5.1, 5.2, 5.5)
Objectif 6 :	Eau propre et assainissement (6.2, 6.4, 6.a, 6.b, 7.b)
Objectif 7 :	Énergie propre et d'un coût abordable (7.1, 7.2, 7.b)
Objectif 8 :	Travail décent et croissance économique (8.6, 8.7, 8.8)
Objectif 9 :	Industrie, innovation et infrastructure (9.1, 9.4, 9.a)
Objectif 10 :	Inégalités réduites (10.3, 10.7)
Objectif 11 :	Villes et communautés durables (11.5, 11.6, 11.b., 11.c)
Objectif 12 :	Consommation et production responsables (12.5, 12.8)
Objectif 13 :	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13.1, 13.3, 13.b)
Objectif 16 :	Paix, justice et institutions efficaces (16.1, 16.7)
Objectif 17 :	Partenariats pour la réalisation des objectifs (17.16, 17.17, 17.18, 17.19)

6. Le CSSF et le Cadre d'action de Sendai pour la RRC 2015-2030

Le CSSF vise à renforcer nos approches pour atteindre les objectifs du Cadre d'action de Sendai pour la RRC (SFDRR, pour *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction*) dans l'interprétation que nous faisons des objectifs mondiaux et des quatre priorités du SFDRR pour la réduction des risques et la résilience dans le secteur de l'éducation.

Objectifs mondiaux pour le secteur de l'éducation⁴³

-
- #1. Minimiser les décès et les blessures et les préjudices aux enfants dans les écoles en raison de tous les aléas et risques**
 - #2. Minimiser les jours d'école perdus en raison de tous les aléas et risques**
 - #3. Réduire les pertes d'investissement dans le secteur de l'éducation dues aux impacts des aléas**
 - #4. Surveiller le niveau des écoles et les progrès cumulés vers la sécurité scolaire**
 - #5. Les pays travaillent ensemble au niveau régional et mondial pour parvenir à une sécurité scolaire globale**
 - #6. Les écoles ont accès à des systèmes d'alerte précoce et les utilisent**
-

Objectifs et indicateurs pour le secteur de l'éducation

Priorités du SFDRR

Priorités pour le secteur de l'éducation

Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe

- Une approche globale de sécurité scolaire est le fondement de l'intégration de la réduction des risques et de la résilience dans les stratégies, politiques et plans du secteur de l'éducation.
- L'évaluation des risques axée sur l'enfant est en place à tous les niveaux du secteur de l'éducation.
- Un plan systématique d'évaluation et de hiérarchisation des priorités pour la rénovation et le remplacement des écoles non sécurisées a été élaboré et est en cours de mise en œuvre.
- L'autorité nationale de gestion des catastrophes et l'autorité éducative ont adopté au niveau national des messages clés axés sur l'action, fondés sur un consensus et des données probantes, qui servent de fondement à une éducation non formelle.
- Introduction d'une sensibilisation au climat, d'une réduction des risques et d'une résilience de l'éducation dans le programme scolaire classique par l'autorité éducative.
- Les écoles assurent une éducation à la résilience et à la réduction des risques par le biais d'une éducation non formelle, en participant à la gestion des catastrophes à l'école et en organisant des clubs parascolaires, des rassemblements et des activités extrascolaires.

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

- Des politiques et des cadres juridiques habilitants sont en place au niveau national et/ou infranational pour traiter les éléments clés d'une approche globale de sécurité scolaire.
- Les dispositions organisationnelles, la supervision et la coordination de la réduction des risques et de la résilience sont établies par les directions et comportent des responsables désignés à tous les niveaux.
- Des consignes et des règlements pour la construction d'écoles sûres sont en place.
- Contrôler la conformité/application de la sélection, de la conception et de la construction de sites scolaires sécurisés par les autorités compétentes.
- Les écoles examinent chaque année les mesures de réduction et de gestion des risques de catastrophe (par exemple, dans le cadre de la gestion scolaire et/ou de l'amélioration des écoles).

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience

- Un financement est en place pour réduire les risques dans le secteur de l'éducation.
- Le suivi et l'évaluation du CSSF sont en cours.
- Un plan de priorisation pour la modernisation des écoles existantes non sécurisées est en cours de financement et de mise en œuvre.
- Les autorités chargées de l'éducation encouragent l'entretien de routine et les mesures d'atténuation non structurelles afin de renforcer la sécurité et la protection des investissements dans les écoles publiques.
- L'autorité éducative dispose d'une évaluation des besoins, d'une stratégie et d'un plan de mise en œuvre pour développer les capacités du personnel, des enseignants et des élèves à participer à la réduction des risques de catastrophe, à la gestion et à l'éducation à la résilience dans les écoles, à une échelle appropriée.
- Le pays dispose d'un matériel pédagogique de qualité et en quantité suffisante pour mettre en œuvre une éducation à la résilience et à la réduction des risques à l'échelle nécessaire.

Priorité 4 : Améliorer la préparation pour une intervention efficace

- Mettre en place des plans pour une utilisation limitée des écoles comme abris temporaires ou centres collectifs, pendant l'année scolaire.
- L'autorité éducative met en place et dirige un exercice de simulation complet, organisé chaque année, à tous les niveaux, pour s'exercer à la préparation à la réponse et revoir les plans d'intervention.
- Les autorités éducatives disposent de plans nationaux et régionaux de réduction et de gestion des risques, axés sur la sûreté et la sécurité, la continuité et la protection des investissements du secteur.

7. Glossaire

Les termes mentionnés ici sont expliqués *en relation avec la sécurité scolaire*.

Les sources incluent UNDRR⁴⁴, UNICEF⁴⁵ et d'autres.

Aléas/menaces	<p>Tous aléas fait référence à tous les processus, les phénomènes, les substances, les activités humaines ou les conditions dangereuses dans les écoles et aux alentours, qui peuvent causer : des pertes de vies humaines, des blessures, d'autres impacts sur la santé ou des dommages aux personnes ; des dommages aux installations et aux environnements d'enseignement, des pertes d'investissements dans le secteur de l'éducation ; des perturbations de la continuité éducative. Ceci inclut des dangers à évolution rapide ou lente, et des aléas intenses ou de grande ampleur. Ils comprennent des aléas naturels et climatologiques (par exemple, géophysiques, météorologiques et hydrologiques), des aléas technologiques, biologiques et sanitaires, des conflits et des violences, ainsi que des dangers sociétaux quotidiens. Chacun de ces dangers peut avoir des causes à la fois naturelles et humaines.</p> <p>Aléas multiples fait référence aux divers aléas auxquels est confronté un pays ou un lieu particulier, ainsi qu'aux événements dangereux qui peuvent se produire simultanément et en cascade, avec des effets potentiels interdépendants.</p>
Approche axée sur l'enfant	<p>Une approche axée sur l'enfant donne la priorité aux intérêts et aux besoins des enfants et des jeunes. Elle met l'accent sur l'engagement significatif des enfants et des jeunes, en créant et en soutenant des opportunités d'expression, d'espace, d'écoute et d'influence⁴⁷. Elle reconnaît leurs contributions uniques⁴⁸ et veille à ce qu'ils soient valorisés et entendus dans les décisions qui les concernent².</p>
Capacité	<p>La combinaison de toutes les forces, attributs et ressources disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisées pour atteindre des objectifs convenus. Quatre types de capacités sont identifiées : <i>capacité d'anticipation, d'absorption, d'adaptation et de transformation</i>.</p>
Catastrophe	<p>Une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société quelle qu'en soit l'échelle en raison d'événements dangereux qui interagissent avec les conditions d'exposition, de vulnérabilité et de capacité, entraînant un ou plusieurs des éléments suivants : pertes et impacts humains, matériels, économiques et environnementaux.</p>
Choc	<p>Un aléa ou un autre phénomène soudain et potentiellement dommageable, ou le moment où un processus à évolution lente (un stress) franchit son « point de basculement » et devient un événement extrême.</p>
Cohérence	<p>L'intersection des cadres connexes pour la durabilité, l'adaptation et la résilience en ce qui concerne la réduction des vulnérabilités et des risques et l'augmentation des capacités dans le secteur de l'éducation. Cela comprend : les objectifs de développement durable (ODD), la réduction des risques de catastrophe (Cadre d'action de Sendai), l'adaptation au changement climatique (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques/Accord de Paris), l'éducation pour le développement durable (EDD) et autres.</p>
Communauté scolaire	<p>La sécurité scolaire dans le contexte tous aléas vise à protéger la santé et le bien-être des usagers de l'école. Il s'agit notamment de ne pas être exposé et d'être protégé contre le danger, la mort, les blessures et les dommages. Cela comprend l'emplacement, la conception et la construction de sites et d'installations scolaires, la gestion des installations scolaires, l'éducation du personnel et des élèves à la réduction des risques et à la résilience et la fourniture d'un soutien psychosocial.</p>

<p>Conception</p>	<p>La conception de l'environnement bâti et de ses fonctionnalités comprend des considérations pour les normes de performance des bâtiments pour la résilience aux catastrophes, pour l'accès et l'inclusion des personnes en situation de handicap, et l'éco-conception pour de meilleures pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.</p>
<p>Conflit</p>	<p>Ce terme fait référence aux impacts des conflits et autres situations de violence, qu'il s'agisse d'attaques contre les écoles, les élèves et le personnel, d'utilisation militaire des installations scolaires, de recrutement d'enfants dans des activités dangereuses, criminelles, violentes et d'exploitation.</p> <p>La sensibilité aux conflits consiste à s'assurer que l'éducation ne contribue pas involontairement aux tensions sociales et aux conflits violents⁴⁹ (par exemple, par une répartition inéquitable des ressources, des méthodes d'enseignement qui favorisent un groupe ou des pratiques d'embauche qui contribuent aux tensions intergroupes).</p>
<p>Éducation</p>	<p>L'éducation formelle fait référence à l'éducation qui est institutionnalisée, intentionnelle, structurée et planifiée par des organisations publiques et des organismes privés, reconnus par les autorités nationales compétentes en matière d'éducation. Il comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire.</p> <p>L'éducation non formelle fait référence à tout programme planifié d'éducation personnelle et sociale conçu pour améliorer une gamme d'aptitudes et de compétences, en dehors du programme scolaire de l'enseignement formel. Il peut avoir lieu avant, pendant ou après l'école, dans le cadre de l'expérience holistique de l'école, ainsi que par le biais de programmes de mouvements de jeunesse, de groupes confessionnels et de services de garde d'enfants et communautaires.</p>
<p>Équité</p>	<p>L'application des principes d'équité et de justice, en identifiant et en surmontant les disparités intentionnelles et non intentionnelles et les obstacles d'accès à l'éducation et à l'apprentissage. Les principales inégalités et sources d'exclusion sont associées à la xénophobie et au racisme ainsi qu'aux différences de richesse, de localisation, de normes sociales et de genre préjudiciables, de handicap, d'enseignement de la langue maternelle, d'origine ethnique, de migration et de déplacement, et aux différences infranationales. L'impact des aléas et des perturbations sur la continuité éducative fait également partie de ces catégories. Ces questions sont souvent occultées par le manque de données pertinentes (voir aussi Genre, handicap et inclusion sociale).</p>
<p>Genre, handicap et inclusion sociale (GEDSI)</p>	<p>Le genre, le handicap et l'inclusion sociale font référence aux politiques et pratiques visant à offrir un accès égal aux opportunités et aux ressources pour les personnes qui pourraient autrement être exclues ou marginalisées. Ce domaine requiert une compréhension de la relation entre le mode de fonctionnement des personnes et de leur participation à la société⁵⁰. Cette compréhension inclut la non-discrimination et des mesures positives pour atteindre l'équité, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être sensible au genre — comprendre les rôles et les inégalités en matière de genre et encourager une participation et des avantages égaux. • Être transformateur du genre — créer des opportunités pour remettre en question les normes de genre et s'attaquer aux inégalités de pouvoir. • Faire des aménagements raisonnables pour tenir compte des différences individuelles en matière de capacités fonctionnelles, de besoins et de communication. • Fournir des documents d'information, d'éducation et de sensibilisation dans les langues que les personnes utilisent pour communiquer.
<p>Groupe d'éducation locale (GEL)</p>	<p>Il s'agit d'un forum de collaboration entre les parties prenantes du secteur de l'éducation qui développent, mettent en œuvre, suivent et évaluent les plans sectoriels de l'éducation au niveau national. Il veille à ce que toutes les parties soient pleinement informées des progrès et des défis du secteur.</p>

Installations d'apprentissage/lieux d'apprentissage	<p>Il s'agit de tout espace physique (intérieur ou extérieur, formel ou informel) utilisé pour les espaces scolaires et d'apprentissage, ainsi que pour le soutien connexe. Ceci inclut les centres pour la petite enfance et les crèches, les écoles, les espaces d'apprentissage temporaires, les sites d'apprentissage communautaires et les espaces adaptés aux enfants. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites complets de l'école, y compris les bâtiments individuels, les salles de classe, les toilettes, les dortoirs, ainsi que les jardins, les aires de jeux et les installations de loisirs. • Les infrastructures du site scolaire, telles que l'électricité, l'eau et l'assainissement, le chauffage et la ventilation, les systèmes d'extinction des incendies et les alarmes, les systèmes de communication et de connectivité à Internet. • Les infrastructures permettant de se rendre à l'école et d'en revenir, telles que les routes, les ponts et les trottoirs, et les transports tels que les bus et les bateaux. • Les équipements et les services qui soutiennent les activités scolaires.
L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES)	<p>GADRRRES a été créée en 2013 et comprend des organisations humanitaires et de développement de premier plan fournissant un soutien technique aux autorités éducatives du monde entier dans la mise en œuvre du CSSF. Les alliances régionales affiliées fournissent un soutien technique et de plaidoyer plus ciblé à une zone géographique et à un contexte.</p>
Ne pas nuire	<p>Ce principe éthique vise à minimiser tout préjudice causé involontairement par les stratégies et activités proposées qui visent à améliorer la sécurité scolaire.</p>
Redevabilité	<p>La redevabilité est une pierre angulaire des droits humains et de la bonne gouvernance. Elle fait référence à la transparence, à la responsabilité, à la contrôlabilité, à la responsabilité et à la réactivité envers les citoyens et les populations bénéficiaires⁴⁶.</p>
Résilience	<p>La capacité des enfants, des ménages, des communautés et des systèmes à anticiper, prévenir, résister, s'adapter et se relever des stress et des chocs qui compromettent la pleine et égale jouissance des droits humains (voir aussi : capacité).</p>
Risque	<p>La perte potentielle de vies humaines, la possibilité de blessures ou de biens détruits ou endommagés qui pourrait survenir dans un système, une société ou une communauté dans une période de temps spécifique, déterminée en fonction de l'aléa, de l'exposition, de la vulnérabilité et de la capacité. Une approche de la planification tenant compte des risques commence par l'analyse des aléas, des chocs et des stress, de l'exposition, des vulnérabilités et des capacités. Des stratégies sont adoptées pour réduire les vulnérabilités des populations et des systèmes aux aléas, aux chocs et aux stress, et pour développer les capacités de prévention, de préparation et de réponse à ces aléas, chocs et stress.</p>
Sécurité scolaire	<p>La sécurité scolaire dans le contexte tous aléas vise à protéger la santé et le bien-être des usagers de l'école. Il s'agit notamment de ne pas être exposé et d'être protégé contre le danger, la mort, les blessures et les dommages. Cela comprend l'emplacement, la conception et la construction de sites et d'installations scolaires, la gestion des installations scolaires, l'éducation du personnel et des élèves à la réduction des risques et à la résilience et la fourniture d'un soutien psychosocial.</p>
Stress	<p>Comme un choc, un stress est une tendance à plus long terme qui porte atteinte au potentiel d'un système donné et accroît la vulnérabilité des acteurs qui le composent.</p>
Système d'alerte précoce (SAP)	<p>Il s'agit de systèmes, d'outils et de procédures permettant de surveiller, traiter et fournir des informations sur les aléas et les risques de toutes sortes afin de permettre aux individus, aux écoles, aux communautés et aux gouvernements de prendre des mesures précoces.</p>
Vulnérabilité	<p>Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté, d'un système ou d'un bien qui le rendent susceptible de subir les effets dommageables d'un aléa, un choc ou un stress.</p>

8. Acronymes

ACC	Adaptation au changement climatique
APE	Association de parents d'élèves
ASE	Apprentissage socio-émotionnel
CSE	Éducation tenant compte des questions de conflit (<i>Conflict-sensitive Education</i>)
CSSF	Cadre global pour la sécurité scolaire
EDD	Éducation au développement durable
ESU	Éducation en situation d'urgence
GADRRRES	L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation
GEDSI	Égalités des genres, handicap et inclusion sociale
GEL	Groupe d'éducation locale
IDP	Personnes déplacées internes
ODD	Objectifs de développement durable
OIG	Organisation intergouvernementale
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PON	Procédure opérationnelle normalisée
RRC	Réduction des risques de catastrophe
SAP	Système d'alerte précoce
SFDRR	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
SHN	Santé et nutrition en milieu scolaire
SIGE	Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VBG	Violence basée sur le genre
WASH	Eau, assainissement et hygiène
WISS	Initiative mondiale pour la sécurité dans les écoles (<i>World Initiative for Safe Schools</i>)

9. Notes

1. Les pays signataires de l'initiative WISS sont les suivants : 28 des Amériques (dont 16 Petits États insulaires en développement ou PEID des Caraïbes), 16 de l'Asie-Pacifique (dont 4 PEID du Pacifique), 5 de l'Afrique, 5 de l'Europe et 4 du Moyen-Orient.
2. United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR)(2020). [Words into Action guidelines: Engaging children and youth in disaster risk reduction and resilience building \(Lignes directrices, Des paroles à l'action : impliquer les enfants et les jeunes dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience, document en anglais\).](#)
3. Organisations des Nations Unies (ONU) (1989). [Convention relative aux droits de l'enfant.](#)
4. Organisation des Nations Unies (ONU) (2015). [Le Programme 2030 pour le développement durable.](#)
5. United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR) (2015). [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030. Voir aussi Sendai Framework for Disaster Risk Reduction for Children.](#)
6. Organisation des Nations Unies (ONU) (2015). [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\). Accord de Paris.](#)
7. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2021). [Education au développement durable pour 2030.](#)
8. Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2016). [INSPIRE: Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.](#)
9. Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA) (2015). [La Déclaration sur la sécurité dans les écoles.](#)
10. Réseau Inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) (2010). [Normes minimales pour l'éducation.](#)
11. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2020). [Principaux engagements envers les enfants.](#)
12. Groupe de travail sur la protection de l'enfance (GTPE) (2019).. [Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire.](#)
13. Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2019). [Cadre de gestion des risques liés aux situations d'urgence et aux catastrophes dans le contexte de la santé.](#)
14. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2022). [Révision de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales.](#)
15. 0-18 ans (et tout jeune de plus de 18 ans encore scolarisé).
16. Overseas Development Institute (ODI) (2017). [Self-recovery from disasters: An interdisciplinary perspective.](#) Working Paper ((Auto-relèvement après une catastrophe : une perspective interdisciplinaire, Document de travail, document en anglais) 523.
17. Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA) (2016). [Sommet humanitaire mondial — Agenda pour l'humanité.](#)
18. Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES) (2013-présent). [Analyses du contexte des écoles sûres.](#)
19. « Structurel » désigne les éléments d'un bâtiment qui font partie du système principal de résistance aux charges (par exemple, les fondations, les piliers, les murs porteurs). « Non structurel » désigne les autres éléments du bâtiment qui ne font pas partie du système principal de résistance aux charges et qui peuvent être des éléments architecturaux, mécaniques et électriques ou d'autres composantes du bâtiment (par exemple, les fenêtres et les portes, les parapets et l'ornementation, les cheminées, les escaliers, les appareils d'éclairage, l'équipement CVC, la plomberie, les réservoirs d'eau, les bibliothèques, etc.).
20. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2012). [Towards a learning culture of safety and resilience: technical guidance for integrating disaster risk reduction in the school curriculum \(Vers une culture d'apprentissage de la sécurité et de la résilience : orientations techniques pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le programme scolaire, document en anglais\).](#)
21. Par exemple : « 58 % des décès dus à des catastrophes liées à des aléas naturels se produisent dans les 30 états les plus fragiles, et le nombre de personnes touchées n'est souvent pas signalé ou largement sous-déclaré. » ODI (2018). [When disasters and conflict collide: uncovering the truth \(Quand catastrophes et conflits s'entrechoquent : découvrir la vérité, document en anglais\).](#)
22. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2016). [Près d'un quart des enfants dans le monde vit dans des pays touchés par des conflits ou des catastrophes.](#)
23. Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED) (2020) [The Human Cost of Natural Disasters: A Global Perspective \(Le coût humain des catastrophes naturelles : une perspective mondiale, document en anglais\).](#)
24. Banque Mondiale (2021). [Population âgée de 0 à 14 ans \(% du total\).](#)
25. Save the Children (2019). [Intensive Disaster Impacts on Schools in the 21st C. Internal report. \(Impacts des catastrophes intenses sur les écoles au 21ème siècle. Rapport interne. Document en anglais\)](#)
26. Global Coalition to Protect Education Under Attack (2019). [« C'est très pénible d'en parler » Impact des attaques contre l'éducation pour les femmes et les filles.](#)
27. Global Coalition to Protect Education from Attack (2020). [Education Under Attack 2020.](#)
28. Save the Children (2007). [Legacy of disasters. The impact of climate change on children \(L'héritage des catastrophes L'impact du changement climatique sur les enfants, document en](#)

- anglais). Cette estimation est basée sur les données du rapport sur les catastrophes dans le monde 2006 de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
29. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2019). [Chaque enfant apprend : Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation 2019–2030](#).
 30. Banque mondiale (2019). [La pauvreté d'apprentissage](#).
 31. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2021). [Children's Climate Risk Index \(Indice de risque climatique pour les enfants, document en anglais\)](#).
 32. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2021). [The Climate Crisis Is a Child Rights Crisis: Introducing the Children's Climate Risk Index \(La crise climatique est une crise des droits de l'enfant : présentation de l'indice de risque climatique pour les enfants, document en anglais\)](#) and Save the Children (2021). [Nés au cœur de la crise climatique : Pourquoi nous devons agir maintenant pour garantir les droits des enfants](#).
 33. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2020) [COVID-19 and children — UNICEF data hub](#).
 34. Organisation des Nations Unies (ONU) (2021). [Indicateurs ODD](#). Bien que des solutions d'enseignement à distance aient été proposées dans quatre des cinq pays où des écoles ont été fermées, au moins 500 millions d'enfants et de jeunes étaient exclus de ces options, au début de 2021.
 35. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Institut de statistique (UNESCO ISU) (2021) [Learning poverty \(La pauvreté d'apprentissage, document en anglais\)](#). La pauvreté d'apprentissage signifie être incapable de lire et de comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans.
 36. Banque mondiale (2020). [Realizing the Future of Learning: From Learning Poverty to Learning for Everyone, Everywhere](#).
 37. S. Boukerche, R. Mohammed-Roberts (2020). [Fighting infectious diseases: The connection to climate change](#), World Bank Blogs.
 38. M. Petal, K. Ronan, G. Ovington, M. Tofac (2019). [Child-centred risk reduction and school safety: An evidence-based practice framework and roadmap](#). International Journal of Disaster Risk Reduction, Vol. 49, October 2020.
 39. World Resources Institute (2022). [Principles for Locally Led Adaptation](#).
 40. U. Bronfenbrenner. Ecological systems theory. Dans : R. Vasta, ed. *Annals of Child Development* : Vol. 6. Londres: Jessica Kingsley Publishers ; 1989:187–249. Et U. Bronfenbrenner, P. Morris. (2006). [“The Bioecological Model of Human Development”](#).
 41. J. Twigg (2020). [Global School Safety: Collective Impact Evaluation of the GADRRRES](#) and J. Kania and M. Kramer (2011). [Collective impact](#). Stanford Social Innovation Review.
 42. Forum économique mondial (2021) [The Global Risks Report 2021 \(Rapport sur les risques mondiaux 2021, document en anglais\)](#).
 43. Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES) (2014). [CSS objectifs et indicateurs](#). Consulter [le site web de GADRRRES](#).
 44. United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR) (2016). [Report of the open-ended intergovernmental expert working group on indicators and terminology related to disaster risk reduction, & UNDRR \(2020\). Hazard Definition and Classification Review](#).
 45. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2019). [Les programmes d'éducation sensibles aux risques pour la résilience. Note d'orientation.. Chaque enfant apprend : Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation 2019–2030](#).
 46. J.G. Koppel (2014). [Accountable Global Governance Organizations](#).
 47. Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2021). [Guidelines on Working with and for Young People in Humanitarian and Protracted Crises \(Lignes directrices sur le travail avec et pour les jeunes dans les situations de crise humanitaire et prolongée, document en anglais\)](#).
 48. K. R. Ronan, K. Haynes, B. Towers, E. Alisic, N. Ireland, A. Amri, and M. Petal (2016). [Child-centred disaster risk reduction: Can disaster resilience programs reduce risk and increase the resilience of children and households?](#) The Australian Journal of Emergency Management, 31(3), 49.
 49. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2019). [Les programmes d'éducation sensibles aux risques pour la résilience. Note d'orientation](#).
 50. US Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (2020). [Disability Inclusion \(L'inclusion du handicap, document en anglais\)](#)



Global Alliance for
Disaster Risk Reduction & Resilience
in the Education Sector